



**COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE
INTERGOUVERNEMENTALE (de l'UNESCO)**

**DIX-HUITIÈME SESSION INTERGOUVERNEMENTALE DE LA
SOUS-COMMISSION UNESCO-COI POUR LES CARAÏBES
ET LES RÉGIONS ADJACENTES (IOCARIBE-XVIII)**

(Brasilia, 23-25 avril 2025)

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Conformément à l'article 48.3 du Règlement intérieur ([IOC/INF-1166](#)), l'IOCARIBE, en tant qu'organe subsidiaire principal de la COI, est tenu de rendre compte de ses sessions à un organe directeur de la COI.

La documentation de la session et d'autres informations sont [disponibles en ligne](#).

L'Assemblée de la COI, à sa 33e session (Paris, France, 25 juin - 3 juillet 2025), sera invitée à examiner le résumé analytique présenté dans le Document relatif aux décisions à prendre (IOC/A-33/AP Prov.) et par le Président de la Sous-Commission en séance plénière, ainsi que les recommandations contenues dans le présent document.

Introduction

1. La dix-huitième session de la Sous-Commission de la COI pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (SC-IOCARIBE-XVIII) s'est tenue à Brasilia (Brésil) du 23 au 25 avril 2025. La session a réuni 128 participants, dont des représentants de 17 pays, quatre (4) agences des Nations Unies et trois (3) organisations régionales. Lors de cette session, la Sous-Commission a examiné les progrès réalisés au cours de la période intersessions 2024-2025 et a adopté 14 recommandations.

2. La Sous-Commission a remercié le Gouvernement brésilien et le Bureau de l'UNESCO à Brasilia pour leur collaboration dans l'accueil de la dix-huitième session de la Sous-Commission de la COI et a félicité le Brésil d'être devenu le premier pays reconnu par l'UNESCO à s'engager officiellement à intégrer l'accès aux connaissances de l'océan dans son programme scolaire national.

3. La Sous-Commission a reconnu le soutien continu du gouvernement colombien qui a accueilli le Secrétariat dans la ville de Cartagena depuis sa création en 1986 et qui a détaché

deux professionnels pour travailler au Secrétariat.

4. La Sous-Commission s'est félicitée de l'engagement pris par le gouvernement d'Antigua-et-Barbuda d'adhérer à la COI-UNESCO et de participer activement aux activités de l'IOCARIBE dans la région.

Principaux résultats de la session

5. La Sous-Commission a pris note du rapport du secrétaire et a reconnu les progrès significatifs du travail du secrétariat pour faciliter la coopération internationale en matière de recherche océanique, de services et de développement des capacités dans la région.

6. La Sous-Commission a renforcé la gouvernance régionale des océans et la coordination scientifique en élargissant le réseau IOCARIBE-ANCA sur les efflorescences algales nuisibles, en renforçant les relations avec la plateforme caribéenne du réseau mondial d'observation de l'acidification des océans (GOA-ON), en améliorant l'intégration des systèmes de données océaniques par le biais de l'IOCARIBE-GOOS et de l'IODE, et en créant un élan en faveur de l'initiation à l'océan grâce à la mise en place de l'équipe de travail de l'IOCARIBE sur l'accès aux connaissances de l'océan et au déploiement du réseau des écoles bleues de l'IOCARIBE dans toute la région.

7. Les domaines de mise en œuvre prioritaires de la Sous-Commission comprennent le renforcement des systèmes d'observation des océans pour améliorer les prévisions et la résilience, le soutien à l'expansion des systèmes d'alerte précoce multirisques, la promotion de la planification de l'espace marin à l'appui de la gestion durable des océans, le développement de capacités adaptées aux besoins régionaux et l'intégration de la connaissance des océans dans les systèmes éducatifs nationaux afin de favoriser une culture de la gestion des océans.

8. Les nouveaux domaines de mise en œuvre de la Sous-Commission reflètent les opportunités et les besoins régionaux émergents. Il s'agit notamment de faire progresser la science et l'exploration des grands fonds marins dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (ABNJ), de déployer des observations océaniques basées sur les navires de pêche pour améliorer la collecte de données côtières, d'étendre les efforts en matière d'océanographie pour faire face aux impacts du réchauffement des océans, de développer des initiatives de carbone bleu dans le cadre de solutions climatiques basées sur la nature, d'établir des meilleures pratiques régionales par le biais du projet ADAPT, et de renforcer la gouvernance des océans par le biais du mécanisme de coordination des océans dans le cadre du projet PROCARIBE+ du PNUD/FEM/UNOPS.

9. La Décennie de l'océan a catalysé l'action régionale par le biais de la feuille de route pour les Amériques tropicales et les Caraïbes (TAC) et l'expansion des structures de coordination de la Décennie, y compris le Bureau de coordination de la Décennie (DCO) nouvellement établi, le groupe de travail TAC, les comités nationaux de la Décennie, le réseau TAC de la Décennie de l'océan, et un mécanisme permettant aux petits États insulaires en développement (PEID) de nommer des points focaux individuels de la Décennie de l'océan pour participer à un comité régional de la Décennie (CDR) lorsque la mise en place de comités nationaux complets de la Décennie n'est pas réalisable en raison de contraintes de capacité. Ces structures soutiennent 120 actions de la Décennie approuvées dans la région, dont 108 sont menées par des institutions basées à l'ATC, et ont facilité un plus grand engagement des jeunes, des professionnels de l'océan en début de carrière (ECOP) et des PEID grâce à des programmes inclusifs et co-conçus.

10. M. Vidar Helgesen, Secrétaire exécutif de la COI et ADG/COI de l'UNESCO, a fait observer qu'il ne serait pas pratique d'aborder les questions budgétaires lors de la 18e session du SC-IOCARIBE en raison des processus en cours en matière de gestion de la gouvernance, de planification et de budget, qui seront finalisés lors de la 33e session de l'Assemblée de la

COI en juin 2025, et en raison de nouvelles incertitudes financières liées à un retrait potentiel des États-Unis d'Amérique de l'UNESCO et à des changements systématiques à la NOAA. Il a recommandé que les sessions intergouvernementales ultérieures de l'IOCARIBE se tiennent au cours du troisième trimestre de l'année précédant une Assemblée de la COI afin de mieux s'aligner sur le cycle de planification et de budgétisation de la COI.

Élections du bureau de la Sous-Commission

11. Les États membres ont élu le Bureau pour l'exercice biennal 2026-2027 conformément au règlement intérieur applicable. Le Dr Marck Oduber (Aruba) a été réélu en tant que président ; le Dr Soraya Silva (Venezuela) et le Dr Roberto Dantas de Pinho (Brésil) ont été réélus en tant que vice-présidents ; et le Dr Rahanna Juman (Trinité-et-Tobago) a été élue en tant que nouvelle vice-présidente. Le nouveau Bureau a été élu par acclamation.

12. La Sous-Commission a exprimé ses sincères remerciements à M. John Victor Cortinas (États-Unis) pour ses années de service dévoué à l'IOCARIBE, après son départ à la retraite et son départ du Conseil d'administration.

Dates et lieu de la dix-neuvième session de la Sous-Commission

13. La Sous-Commission a décidé de tenir sa dix-neuvième session intergouvernementale au cours du troisième trimestre de 2026 afin de mieux s'aligner sur le calendrier du plan de travail et de la période budgétaire de la COI pour 2028-2029. Des manifestations d'intérêt pour accueillir la 19^e session ont été reçues du Guatemala, du Mexique et du Royaume des Pays-Bas.

Adoption des décisions et des recommandations

14. La Sous-Commission a adopté les quatorze (14) recommandations suivantes :

Non.	Titre
1	Décennie des Nations unies pour l'océanographie au service du développement durable
2	Connaissance des océans
3	Développement des capacités
4	IOCARIBE-GOOS
5	Carbone bleu
6	Mécanisme de coordination régionale des océans
7	Aménagement de l'espace marin
8	Projet PROCARIBE+ du PNUD/FEM/UNOPS
9	Données et informations sur les océans
10	Groupe de travail Sargassum
11	Acidification des océans
12	Contacts nationaux
13	Efflorescences algales nuisibles
14	Alliance atlantique pour la recherche et l'innovation océaniques

15. D'autres recommandations ont été formulées au cours de la conférence SC-IOCARIBE-XVIII, bien qu'elles n'aient pas été formellement adoptées :

- a. Collaborer avec le conseil d'administration de l'IOCARIBE pour élaborer conjointement un projet de document d'action pour le SC-IOCARIBE-XIX au moins 1 à 2 mois à l'avance, afin de permettre aux États membres d'apporter leur

contribution plus tôt.

- b. Envisager la création d'un sous-groupe spécialisé sous l'égide du conseil d'administration de l'IOCARIBE afin d'entamer des consultations préliminaires sur le plan de travail et le budget pour le prochain exercice biennal.
- c. Renforcer le soutien à la recherche en eaux profondes menée au niveau local, y compris le développement des capacités à bord pour les scientifiques régionaux.
- d. Renforcer la coordination entre l'IOCARIBE et le GIC/CARIBE-EWS par le développement d'une stratégie commune alignée sur les initiatives MHEWS (Multi-Hazard Early Warning Systems) et EW4All (Early Warnings for All).
- e. Explorer des mécanismes de financement supplémentaires pour soutenir la diffusion du programme de formation à l'observation des océans ADAPT en anglais, parallèlement à sa version espagnole existante.
- f. Encourager les États membres à collaborer avec les ministères de l'éducation pour intégrer officiellement la connaissance des océans dans les programmes nationaux, en s'inspirant de l'exemple du Brésil.
- g. Poursuivre les efforts pour établir un secrétariat de l'IOCARIBE trilingue (anglais, espagnol et français) afin d'améliorer la communication et l'inclusion dans la région.

ANNEXE

RECOMMANDATIONSRecommandation SC-IOCARIBE-XVIII.1**Décennie des Nations unies pour l'océanographie au service du développement durable**

La sous-commission de la COI pour les Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE),

Rappelant la recommandation XVII.9 de la Sous-Commission de l'IOCARIBE qui encourage les États membres à soutenir activement la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'océan dans la région.

Reconnaissant le travail effectué par l'Équipe spéciale régionale pour les Amériques tropicales et les Caraïbes (TAC) au cours de l'exercice biennal précédent et l'élaboration de la feuille de route pour la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'océanographie au service du développement durable 2021-2030 ("Décennie de l'océan") dans la région des Amériques tropicales et des Caraïbes (TAC) ("Feuille de route de la Décennie TAC").

Se félicitant de la création du Bureau régional de coordination de la Décennie (DCO) au sein de la Sous-commission de l'IOCARIBE.

Demande au Secrétaire de l'IOCARIBE de :

- i. Préparer une évaluation des progrès accomplis dans la région en ce qui concerne les actions approuvées dans le cadre de la Décennie des Nations unies pour l'océan.
- ii. Élaborer un plan de mise en œuvre de la feuille de route de la décennie du TAC qui renforce la coordination entre les États membres, les agences des Nations unies, les organismes régionaux ayant des mandats liés aux océans et d'autres parties prenantes.
- iii. Coordonner les efforts de mobilisation de fonds pour permettre la mise en œuvre des actions non financées et partiellement financées de la Décennie des Nations unies pour l'océan dans la région.
- iv. Faciliter la création d'un comité régional de la Décennie afin d'impliquer les États membres dans toute la région du TAC et de promouvoir le partage d'expériences, en particulier dans les cas où la formation de comités nationaux de la Décennie n'est pas viable à l'heure actuelle.

Invite les États membres à :

- i. Fournir des ressources en nature et financières pour les opérations du DCO, notamment par le biais de détachements, de stages, d'administrateurs auxiliaires, de prêts de personnel et de l'accueil d'événements régionaux et internationaux dans le cadre de la Décennie des Nations unies pour l'océan.
- ii. Former des comités nationaux de la Décennie pour diriger l'engagement national ou, lorsque cela n'est pas possible actuellement, contribuer par le biais de représentants officiels à un comité régional de la Décennie.

- iii. Soutenir les autres États membres en partageant les approches réussies et les enseignements tirés de la mise en place des comités nationaux de la Décennie.

Recommandation SC-IOCARIBE-XVIII.2

Connaissance des océans

La Sous-Commission de la COI pour les Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE),

Rappelant la recommandation XVI.11 de la Sous-Commission de l'IOCARIBE demandant au Secrétaire de l'IOCARIBE, aux États membres et aux parties prenantes de renforcer l'alphabétisation océanique dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Reconnaître la valeur de la promotion de la gestion des océans pour sensibiliser, inspirer un comportement responsable et cultiver un sentiment de responsabilité partagée à l'égard de l'environnement marin.

Reconnaissant en outre l'importance des travaux menés par l'Équipe spéciale sur l'initiation à l'océan du Groupe de travail sur le renforcement des capacités et par le Groupe d'experts de la COI sur l'initiation à l'océan.

Ayant examiné les informations et l'offre de l'Aquarium de Géorgie pour soutenir la région dans l'éducation aux océans et l'expansion du réseau Blue Schools Caribe.

Ayant également examiné le rapport reçu du One Ocean Hub et ayant identifié des possibilités de renforcer les initiatives d'éducation aux océans dans la région.

Demande au Secrétaire de l'IOCARIBE de :

- i. Conclure un accord avec l'aquarium de Géorgie pour soutenir l'éducation aux océans et l'expansion du réseau Blue Schools Caribe dans la région.
- ii. Conclure un accord avec One Ocean Hub afin d'autonomiser les communautés côtières de la région par le biais de l'éducation aux océans.
- iii. Tirer parti des partenariats régionaux pour piloter des programmes communs et partager les connaissances.

Exhorte les États membres à :

- i. Nommer des points focaux nationaux au sein de l'équipe spéciale pour l'éducation aux océans afin de guider les programmes nationaux sur l'éducation aux océans.
- ii. Nommer des coordinateurs officiels pour diriger les programmes nationaux d'écoles bleues.

Invite les États membres à :

- i. Intégrer la connaissance des océans dans les cadres politiques et les programmes d'enseignement.
- ii. Promouvoir la collaboration interministérielle, en particulier avec les ministères de l'environnement, de l'éducation et de la science, de la technologie et de l'innovation.

- iii. Financer les programmes nationaux de maîtrise des océans au moyen de budgets de base et de l'alignement des donateurs.
- iv. Soutenir la poursuite des travaux de l'équipe spéciale sur l'éducation aux océans et du groupe d'experts de la COI sur l'éducation aux océans.

Recommandation SC-IOCARIBE-XVIII.3

Développement des capacités

La Sous-Commission de la COI pour les Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE),

Reconnaisant le travail effectué par le groupe de travail sur le développement des capacités régionales (CD) au cours de la période biennale précédente.

Reconnaisant en outre les différences entre les définitions, les centres d'intérêt et les intérêts des "jeunes" et des "professionnels de la mer en début de carrière", ainsi que les efforts déployés par la Sous-Commission pour s'engager auprès des professionnels de la mer en début de carrière.

Tenir compte des lacunes en matière de formation identifiées dans le plan de mise en œuvre de la stratégie globale de développement des capacités de la COI (2023-2030), récemment élaboré.

Reconnaisant l'expertise technique considérable des petits États insulaires en développement (PEID), malgré les défis persistants liés aux ressources financières limitées et à l'accès à l'équipement.

Demande au Secrétaire de l'IOCARIBE de :

- i. S'engager avec le Fonds de développement des capacités de la Décennie des Nations unies pour l'océan afin d'identifier des approches innovantes pour mobiliser des fonds pour le développement des capacités sur les questions prioritaires dans la région, à la fois en mer et dans les laboratoires, et aider à financer partiellement le projet n° 136.2 de la Décennie pour l'océan : Renforcer le développement des capacités dans la région du TAC.
- ii. Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre conjointes de la prochaine édition de l'enquête biennale de la COI sur le renforcement des capacités, en étroite coordination avec le secrétariat de la COI sur le renforcement des capacités et le groupe d'experts sur le renforcement des capacités (GE-CD).
- iii. Mettre en place une équipe de travail sur l'aménagement de l'espace marin pour soutenir les activités de développement des capacités telles que celles soutenues par le projet PROCARIBE+ du PNUD/FEM/UNOPS, et pour étendre l'aménagement de l'espace marin à d'autres États membres de l'IOCARIBE.
- iv. Créer une équipe spéciale sur la recherche en eaux profondes pour former une nouvelle génération de responsables scientifiques et de chercheurs à bord des navires de recherche régionaux et, dans la mesure du possible, aider les États membres à produire des connaissances scientifiques pertinentes conformément à l'Accord au titre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer relatif à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones

situées au-delà des limites de la juridiction nationale", connu sous le nom d'Accord BBNJ, et avec le développement des capacités, la formation et l'assistance technique de l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM).

- v. Continuer à chercher des occasions de s'engager avec les jeunes et les ECOP.
- vi. Rechercher des possibilités de coopération technique, par exemple avec les réseaux mondiaux et régionaux d'observation des grands fonds marins (Laboratoire de la décennie de l'océan (ODL), Deep-Ocean Stewardship Initiative (DOSI), Deep Ocean Observing Strategy (DOOS), Partnership for Observation of the Global Ocean (POGO), Scientific Committee on Oceanic Research (SCOR), High Seas Alliance (HSA)), qui peuvent fournir aux États membres du matériel d'observation des océans et des formations connexes.
- vii. Aider à trouver des fonds de démarrage auprès d'organisations philanthropiques pour maintenir les navires de recherche dotés de capacités en haute mer qui sont actifs dans la région et utiles au développement des capacités .
- viii. Faciliter l'accès des chercheurs aux navires de recherche régionaux existants et aux programmes de formation continue en mer, et améliorer l'accès des chercheurs aux véhicules, aux capteurs et aux outils de données des grands fonds.

Invite les États membres à :

- i. Nommer des points focaux nationaux au sein du groupe de travail sur le développement des capacités.
- ii. Encourager la participation des ECOP à des stages pour soutenir les activités de l'IOCARIBE.

Recommandation SC-IOCARIBE-XVIII.4

IOCARIBE GOOS

La Sous-Commission de la COI pour les Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE),

Rappelant son engagement à faire progresser les objectifs du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS), de la Décennie des Nations unies pour l'océan et de l'initiative "Des alertes précoces pour tous" (EW4ALL).

Rappel supplémentaire

- i. La décision A-32/4.8.2 (2023) de l'Assemblée de la COI, relative aux observations océaniques dans les zones relevant de la juridiction nationale, et la décision de créer un groupe de travail intersessions ad hoc sur les observations océaniques dans les zones relevant de la juridiction nationale.
- ii. La décision EC-57/4.2 (2024) du Conseil exécutif de la COI relative au rapport d'activité du Groupe de travail intersessions ad hoc de la COI sur l'observation de l'océan dans les zones placées sous juridiction nationale.
- iii. Recommandation SC-IOCARIBE-XVII.6 (2023) de l'IOCARIBE visant à renforcer les relations des États membres de l'IOCARIBE avec les programmes, projets et initiatives internationaux afin de favoriser la collaboration entre les groupes, de réduire les doublons et d'encourager les efforts de collaboration et la production de connaissances, d'applications, de services, d'outils et de produits ; et d'aligner toutes

les menaces sur lesquelles l'IOCARIBE travaille dans un cadre multirisque, en utilisant le projet d'intégration des systèmes d'alerte précoce aux risques côtiers pour les Amériques tropicales et les Caraïbes (iCHEWS) approuvé par la Décennie des Nations Unies sur les océans.

- iv. Recommandation de l'IOCARIBE SC-IOCARIBE-XVII.10 (2023) relative au GOOS de l'IOCARIBE.

Reconnaissant la nécessité d'améliorer la coordination régionale, l'engagement des parties prenantes et le soutien opérationnel pour renforcer les capacités d'observation et de prévision de l'océan dans la région de l'IOCARIBE.

Notant les recommandations et les résultats de la 16^{ème} session du Groupe de coordination des observations du GOOS (OCG) du 7 au 10 avril 2025 et de l'atelier IOCARIBE-GOOS associé qui s'est tenu le 9 avril 2025.

Notant en outre l'initiative régionale GlobalCoast / CoastPredict du programme de la Décennie des Nations Unies, qui s'attaque aux défis du changement climatique et de la résilience côtière et cherche à améliorer la préparation régionale aux catastrophes, à favoriser la restauration des écosystèmes et à soutenir le développement durable dans la région de l'IOCARIBE.

Reconnaissant en outre l'importance des initiatives GlobalCoast / CoastPredict et du projet affilié dans la région iCHEWS en tant que contributions clés à la Décennie des Nations Unies pour l'océan, et leur alignement sur les priorités régionales pour faire progresser la résilience côtière, l'océanographie opérationnelle et la collaboration entre les différentes parties prenantes.

Reconnaissant les efforts entrepris pour formuler et promouvoir l'approbation et l'appropriation régionales de ces initiatives par le développement de sites pilotes et de propositions.

Se félicitant des activités entreprises pour développer et promouvoir les initiatives GlobalCoast / CoastPredict dans la région, et des efforts continus pour les aligner sur les priorités régionales et nationales.

Soutien à la proposition de projet dans le cadre du programme GlobalCoast / CoastPredict Decade, y compris le soutien à la mise en œuvre et à l'extension éventuelle des sites pilotes dans la région.

Invite les États membres à :

- i. Fournir des lettres d'approbation des autorités nationales désignées afin de participer à la proposition de financement du programme GlobalCoast / CoastPredict.
- ii. Continuer à soutenir les activités liées à GlobalCoast / CoastPredict dans la région, en particulier celles qui font progresser la mise en œuvre des projets pilotes, l'engagement national et la formulation de stratégies régionales dans le cadre des projets soutenus par la Décennie des Nations unies pour l'océan, tels que l'iCHEWS.
- iii. Désigner un point focal national pour les observations océaniques et la coordination de la résilience des océans afin de contribuer au groupe de travail IOCARIBE-GOOS.

Demande au Secrétaire de l'IOCARIBE de :

- i. Établir un cadre de partenariat avec le Fishing Vessel Ocean Observing Network

(FVON) pour permettre la coopération dans les efforts d'observation régionaux dans le cadre de l'IOCARIBE-GOOS.

- ii. Encourager la collaboration continue avec le Groupe de coordination des observations du GOOS (OCG) et d'autres partenaires mondiaux et régionaux pour soutenir l'IOCARIBE-GOOS :
 - Co-développer les composantes du système d'observation qui contribuent à améliorer les capacités nationales de prévision, en particulier pour les ouragans et les inondations côtières.
 - Fournir une assistance technique.
 - Offrir des opportunités de développement des capacités, y compris une formation technique conjointe facilitée par l'IOCARIBE-GOOS et le groupe de travail sur le développement des capacités, ciblant les institutions et les parties prenantes des Caraïbes.

Recommandation SC-IOCARIBE-XVIII.5

Carbone bleu

La Sous-Commission de la COI pour les Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE),

Reconnaître qu'une science solide est le fondement de marchés et d'actions efficaces dans le cadre des systèmes de crédits de carbone bleu.

Notant les recherches qui ont permis d'estimer les stocks de carbone du sol des mangroves dans les pays à l'échelle mondiale.

Reconnaissant l'importance des études sur le carbone bleu à l'appui des rapports sur les contributions déterminées au niveau national (CDN) dans le cadre de l'Accord de Paris.

Demande au Secrétaire de l'IOCARIBE de :

- i. Faciliter la coopération technique avec les États membres sur les méthodes de quantification spatiale des écosystèmes de carbone bleu, qui sont nécessaires pour la reconnaissance des pertes économiques dans le cadre des systèmes de crédits de carbone bleu.
- ii. Étudier les possibilités de développer un centre régional de connaissances sur le carbone bleu dans la région des Caraïbes en tant que nouvelle action de la Décennie des Nations unies pour l'océan, en collaboration avec le programme de la Décennie mondiale de l'océan pour le carbone bleu (Go-Bc) et en soutien aux solutions fondées sur la nature et aux actions connexes en matière de carbone bleu.

Recommandation SC-IOCARIBE-XVIII.6**Mécanisme de coordination régionale des océans**

La Sous-Commission de la COI pour les Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE),

Rappelant les progrès accomplis dans la mise en œuvre du "Programme d'action stratégique décennal pour la gestion durable des ressources marines vivantes partagées des grands écosystèmes marins des Caraïbes et du nord du plateau continental brésilien" (le "PAS CLME+", 2015 - 2025).

Reconnaissant l'opportunité de soutenir la poursuite de la mise en œuvre du PAS à travers le projet PROCARIBE+ du PNUD/FEM/UNOPS : "Protéger et restaurer le capital naturel de l'océan, renforcer la résilience et soutenir les investissements à l'échelle régionale pour un développement socio-économique bleu durable".

Notant la mise en place récente du "Mécanisme de coordination à l'appui de la gouvernance intégrée des océans dans les grands écosystèmes marins des Caraïbes et du nord du plateau continental brésilien", également appelé "Mécanisme de coordination des océans (MCO)".

Se félicitant de l'étape régionale que constitue le lancement de l'OCM, de son importance en tant que plate-forme/instrument clé pour l'avancement du mandat de l'IOCARIBE, et du rôle de pionnier de la région dans un contexte d'appels mondiaux croissants en faveur d'une coordination et d'une collaboration multi-pays, multi-agences et intersectorielles renforcées sur les océans.

Notant la prochaine première réunion du groupe directeur de l'OCM, "SGM1" (c'est-à-dire le groupe des pays membres de l'OCM), prévue les 13 et 14 mai 2025 avant l'UNOC3, qui sera accueillie par le gouvernement de la Grenade.

Encourage les États membres de l'IOCARIBE à :

- i. Envisager de signer le protocole d'accord de l'OCM et devenir membre de l'OCM dès que possible, s'ils ne l'ont pas encore rejoint, avec le soutien du secrétariat de l'IOCARIBE et de l'unité de projet PROCARIBE+.
- ii. Participer à la première réunion du groupe de pilotage de l'OCM, soit en tant que membres de l'OCM, soit en tant qu'observateurs.
- iii. Tirer parti des possibilités offertes par le financement PROCARIBE+ pour exploiter au mieux la valeur ajoutée de l'OCM au cours de la période 2025-2028.

Recommande que le Secrétariat de l'IOCARIBE continue à s'engager efficacement dans les activités de l'OCM dans la région qui contribuent à l'avancement du mandat de la COI et de l'UNESCO.

Recommandation SC-IOCARIBE-XVIII.7**Aménagement de l'espace marin**

La Sous-Commission de la COI pour les Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE),

Considérant l'importance de la planification de l'espace marin (PEM) pour la mise en œuvre efficace des stratégies de développement national, ainsi que celles liées aux économies océaniques durables.

Se félicitant de la création d'un nouveau centre de collaboration de la décennie sur les économies océaniques durables à Barcelone, en Espagne.

Reconnaissant l'importance d'intégrer des stratégies d'adaptation au changement climatique dans l'élaboration des plans nationaux de gestion de la sécurité alimentaire, ainsi que d'assurer un développement participatif et l'application de l'approche fondée sur les écosystèmes.

Reconnaissant l'approche progressive de la PSM développée par l'initiative conjointe PSM globale de la COI et de l'UNESCO et de la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne (DG MARE).

Demande au Secrétaire de l'IOCARIBE de :

- i. Rechercher des possibilités de formation pour les processus de PSM dans les États membres, y compris l'application des boîtes à outils mondiales.
- ii. Faciliter la formation à la mise en œuvre d'études d'évaluation économique à l'appui des processus de planification stratégique multisectorielle.

encourage les États membres à participer activement aux activités nationales et régionales de planification de l'espace maritime en cours, y compris celles qui font partie du projet PROCARIBE+.

Recommandation SC-IOCARIBE-XVIII.8

Projet PROCARIBE+ du PNUD/FEM/UNOPS

La Sous-Commission de la COI pour les Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE),

Reconnaissant l'opportunité de soutenir la mise en œuvre continue du PAS à travers le travail effectué par le projet PROCARIBE+ du PNUD/GEF/UNOPS : Protéger et restaurer le capital naturel de l'océan, renforcer la résilience et soutenir les investissements à l'échelle régionale pour un développement socio-économique bleu durable.

Notant l'accord établi entre le projet PROCARIBE+ du PNUD/FEM/UNOPS et l'IOCARIBE pour la mise en œuvre d'activités d'aménagement de l'espace marin dans la région.

Recommande que le Secrétariat de l'IOCARIBE continue à mettre en œuvre efficacement les activités du projet PROCARIBE+ dans la région, contribuant ainsi à l'avancement du mandat de la COI et de l'UNESCO.

Encourage les États membres de l'IOCARIBE à optimiser leur participation au projet PROCARIBE+ et aux activités connexes afin de garantir la réalisation en temps voulu des objectifs du projet et du cadre de résultats, en maximisant les avantages de la subvention du FEM PROCARIBE+ pour les États membres et la région.

Recommandation SC-IOCARIBE-XVIII.9

Données et informations sur les océans

La Sous-Commission de la COI pour les Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE),

Reconnaissant le travail effectué par l'IODE dans le cadre de ses trois composantes de programme : Ocean Teacher Global Academy (OTGA), le Système d'information sur la biodiversité des océans (OBIS) et le Système d'information sur les données océaniques (ODIS), ainsi que leur rôle dans le soutien à la gestion et au partage des données et de l'information dans la région.

Reconnaissant l'importance de la création de centres nationaux de données océanographiques (CNDO) et d'unités de données associées (UDA) ou d'accords de collaboration entre les États membres, lorsqu'il n'est pas possible de créer des CNDO à part entière, comme dans le cas des petits États insulaires en développement (PEID).

Souligner les avantages de l'Ocean Teacher Global Academy (OTGA), qui contribue au développement des capacités et à la formation continue des personnes dans la région.

Notant la recommandation SC-IOCARIBE-XVIII.4 sur l'IOCARIBE-GOOS.

exprime sa gratitude au comité IODE-28, qui a accueilli favorablement les demandes de :

- i. Soutenir l'intégration et l'utilisation de données et d'informations provenant de projets nationaux au sein des États membres de l'IOCARIBE, ainsi que des projets et programmes du Secrétariat, axés sur la satisfaction des besoins de la région.
- ii. Poursuite de la coopération au-delà d'OTGA et d'ODIS au cours de la période biennale 2026-2027, y compris le développement d'un réseau OBIS régional.
- iii. Soutenir la région de l'IOCARIBE dans le développement et la mise en œuvre d'un plan pour les PEID afin de maximiser leurs avantages et leurs contributions à la gestion des données océaniques et de l'information, en utilisant une approche de chaîne de valeur.

Invite les États membres à :

- i. Constituer des groupes de travail nationaux chargés d'identifier les produits et services finaux requis (par exemple, pour l'aide à la décision) et les données, informations et observations océaniques nécessaires pour les fournir.
- ii. Créer des CNDO ou des UDA afin de renforcer les capacités nationales en matière de gestion des données et de l'information.
- iii. Collaborer avec OBIS et ODIS en partageant les données et informations disponibles avec ces composantes du programme.

Demande au Secrétaire de l'IOCARIBE de :

- i. Faciliter l'élaboration de cours sur l'utilisation des plateformes de données, telles que ODIS et OBIS, et aider les décideurs à utiliser les données pour l'établissement de rapports sur les accords multilatéraux sur l'environnement.
- ii. Promouvoir une plus grande interaction et un meilleur alignement dans la région

entre les activités du GOOS et de l'IODE.

- iii. Explorer de nouvelles opportunités de collaboration internationale qui soutiennent l'incorporation des plateformes de données IODE dans la région IOCARIBE, y compris par le biais du mécanisme de coordination des océans.

Recommandation SC-IOCARIBE-XVIII.10

Groupe de travail Sargassum

La Sous-Commission de la COI pour les Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE),

Rappelant la recommandation XVI.7 de la Sous-Commission de l'IOCARIBE encourageant l'avancement de la recherche et de la collaboration sur le sargassum dans la région.

Reconnaître les effets néfastes de l'inondation par les sargasses sur les écosystèmes et les économies de la région des Caraïbes.

Notant le développement d'approches innovantes pour suivre et prévoir l'afflux de Sargassum, y compris les applications de la technologie de suivi des marées noires et de la science citoyenne sur les plages.

Prenant acte du rapport du groupe de travail de l'IOCARIBE sur les sargasses concernant les travaux réalisés au cours de l'exercice biennal actuel et les plans pour l'exercice biennal 2026-2027 en collaboration avec le GEO Planète bleue.

Demande au Secrétaire de l'IOCARIBE de :

- i. Conclure un accord de coopération avec GEO Blue Planet afin de soutenir et d'orienter conjointement la poursuite des travaux du groupe de travail régional de l'IOCARIBE sur les sargasses.
- ii. Rechercher des possibilités de collaboration avec d'autres groupes de travail de la région axés sur les sargasses.

Recommandation SC-IOCARIBE-XVIII.11

Acidification des océans

La Sous-Commission de la COI pour les Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE),

Rappelant la recommandation XVI.4 de la Sous-Commission de l'IOCARIBE encourageant la poursuite des travaux sur l'acidification des océans dans la région.

Reconnaissant le travail du Réseau mondial d'observation de l'acidification des océans (GOA-ON) qui comprend 14 scientifiques des États membres de l'IOCARIBE.

Reconnaissant en outre la création d'un pôle caribéen de GOA-ON en 2023 avec la participation de 28 membres de 16 pays.

Reconnaissant les progrès du projet REMARCO dans la prise en compte des limites de la

capacité à répondre aux multiples facteurs de stress sur l'océan.

Notant les ressources limitées dont disposent les États membres pour fournir des données nationales afin de rendre compte de la cible 14.3.1 de l'objectif de développement durable en réponse à l'acidification des océans.

Demande au Secrétaire de l'IOCARIBE de :

- i. Renforcer les connexions régionales avec la communauté GOA-ON afin de soutenir les nouvelles adhésions des États membres et des partenaires de l'IOCARIBE.
- ii. Promouvoir les cours de l'Académie mondiale Ocean Teacher sur l'acidification des océans auprès des États membres et des partenaires.
- iii. Conclure un accord de coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) afin de faciliter les processus visant à améliorer le partage des données et le soutien à la maintenance des équipements de recherche marine.
- iv. Étendre les projets pertinents de l'AIEA à d'autres États membres de l'IOCARIBE intéressés qui ne sont pas encore impliqués, dans le but de renforcer les capacités nationales.

encourage les États membres, en particulier ceux qui ont reçu des équipements et des formations de l'AIEA, à soumettre des rapports de suivi au portail SDG 14.3.1.

Recommandation SC-IOCARIBE-XVIII.12

Contacts nationaux

La Sous-Commission de la COI pour les Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE),

Reconnaissant l'importance d'une communication efficace entre le Secrétariat de l'IOCARIBE, la COI-UNESCO, l'UNESCO et les États membres.

Reconnaissant les efforts déployés par le Secrétariat de l'IOCARIBE pour maintenir un contact direct avec les points focaux nationaux et pour demander régulièrement aux États membres des informations de contact actualisées.

Notant que l'efficacité des stratégies de communication diffère d'un pays à l'autre, certains réagissant mieux à un engagement descendant au niveau ministériel, tandis que d'autres bénéficient davantage d'une communication ascendante au niveau technique.

Demande aux États membres de mettre à jour leurs désignations et leurs coordonnées :

- i. Organes nationaux de coordination pour la liaison avec la COI-UNESCO.
- ii. Commissions nationales pour l'UNESCO.
- iii. Délégations permanentes auprès de l'UNESCO.

Recommandation SC-IOCARIBE-XVIII.13

Efflorescences **algales nuisibles**

La Sous-Commission de la COI pour les Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE),

Rappelant les impacts écologiques et socio-économiques significatifs des efflorescences algales nuisibles (HAB) dans la région de l'IOCARIBE, et l'importance stratégique des systèmes coordonnés de surveillance et de réponse.

Reconnaissant les progrès réalisés par le groupe de travail de l'ANCA dans l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données relatives aux HAB et des initiatives de formation dans la région.

Reconnaissant les contributions essentielles de la plate-forme HAEDAT de la COI et de l'UNESCO au soutien de la surveillance des HAB et du partage des données.

Reconnaissant également la collaboration avec l'AIEA dans le cadre de projets régionaux tels que RLA 7020, RLA 7022, RLA 7026 et RLA 7028, qui renforcent les capacités régionales de surveillance des HAB et des facteurs de stress marins associés en utilisant des techniques nucléaires et isotopiques.

Notant les difficultés persistantes identifiées dans le registre ANCA, notamment les lacunes dans les données, la sous-déclaration et les faibles taux de vérification de la ciguatera et d'autres toxines.

Demande au Secrétaire de l'IOCARIBE de :

- i. Coordonner une stratégie régionale visant à améliorer la saisie des données, le géoréférencement et la vérification au sein de la plateforme HAEDAT.
- ii. Organiser des formations et des ateliers régionaux (y compris des formats virtuels) axés sur la surveillance des HAB, les systèmes d'alerte précoce et l'analyse des données.
- iii. Favoriser la coopération avec l'AIEA et d'autres partenaires afin d'appliquer les techniques nucléaires à la détection et à la caractérisation des toxines des HAB.
- iv. Sensibiliser la région aux impacts socio-économiques de la ciguatera et des toxines en aérosol, en particulier dans le secteur du tourisme.

Encourage les États membres à :

- i. Désigner ou réaffirmer les points focaux nationaux de l'ANCA et faciliter l'envoi régulier de rapports nationaux à la plateforme HAEDAT.
- ii. Participer activement à la formation régionale et contribuer à la recherche collaborative sur les HAB et leurs syndromes associés.
- iii. Promouvoir la collaboration intersectorielle entre les autorités chargées de l'environnement, de la santé et du tourisme afin d'atténuer les risques liés aux biotoxines marines.

Soutien à l'expansion continue du réseau ANCA et au renforcement des systèmes

régionaux d'alerte précoce sur les HAB par le biais de partenariats et d'échanges de connaissances.

Recommandation SC-IOCARIBE-XVIII.14

Alliance atlantique pour la recherche et l'innovation océaniques

La Sous-Commission de la COI pour les Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE),

Prenant acte de la signature de la déclaration de l'Alliance atlantique pour la recherche et l'innovation océaniques, la "DÉCLARATION ALL-ATLANTIC", qui établit l'Alliance atlantique pour la recherche et l'innovation océaniques (AAORIA).

Se félicitant du statut de la COI-UNESCO en tant que soutien de l'Alliance.

Reconnaissant l'importance de la collaboration dans l'Atlantique au sens large pour le travail effectué par l'IOCARIBE.

Demande au Secrétaire de l'IOCARIBE d'explorer les opportunités où les activités de l'IOCARIBE pourraient bénéficier d'une coopération atlantique plus large en s'engageant avec l'AAORIA.

Encourage les États membres de l'IOCARIBE à :

- i. Envisager dûment d'adhérer à l'AAORIA et de participer, le cas échéant, à ses actions, avec le soutien du secrétariat de l'IOCARIBE et des États membres de l'IOCARIBE au sein de l'Alliance.
- ii. Participer au Forum panatlantique.